



AS VILLEBON LONGJUMEAU HANDBALL

Bulletin d'adhésion - Saison 2022/2023

CREATION LICENCE

RENOUVELLEMENT LICENCE

MUTATION





DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM (Nom jeune fille)	PRENOM		
NOM Mariage	SEXE	<input type="checkbox"/> Féminin	<input type="checkbox"/> Masculin
Date de naissance	Ville de naissance		
Département de naissance	Nationalité		
Adresse	Code postal / Commune		
Tél Joueur	Tél port Responsable Légal 1		
	Tél port Responsable Légal 2		
Email Joueur	Email parents		
Signature Adhérent		Signature du tuteur si mineur	

FORMALITES D'INSCRIPTION A LA SECTION HANDBALL

COTISATION ANNUELLE

CATEGORIES		COTISATION ACTIVITE	ADHESION ASV	TOTAL
Séniors, né(e) dès 2005 et avant	<input type="checkbox"/>	202	18	220
Moins 18 ans né(e) en 2005	<input type="checkbox"/>	202	18	220
né(e) en 2006 / 2007	<input type="checkbox"/>	165	10	175
Moins 15 ans né(e) en 2008 et 2009	<input type="checkbox"/>	165	10	175
Moins 13 ans né (e) en 2010	<input type="checkbox"/>	165	10	175
Né (e) en 2011	<input type="checkbox"/>	150	10	160
Moins 11 ans né (e) en 2012 / 2013	<input type="checkbox"/>	150	10	160
Moins 9 ans né (e) en 2014 et 2015	<input type="checkbox"/>	150	10	160
Moins 7 ans né (e) en 2016 et 2017	<input type="checkbox"/>	150	10	160
Baby Hand né (e) en 2018 et 2019	<input type="checkbox"/>	150	10	160
Loisirs	<input type="checkbox"/>	142	18	160

Loisirs jeunes		130	10	140
Handfit (1 séance/semaine)		137	18	155
Loisirs & Handfit (1 séance/semaine de chaque)		172	18	190
Dirigeant		00	18	18

MOYENS DE REGLEMENT

CHEQUE(s) :

ESPECES :

COUPONS SPORT ANCV :

CHEQUE CE :

AUTRES :

*** Les règlements par chèques doivent se faire en 4 chèques maximum (montant sans virgule SVP)**

**** Le montant de l'adhésion ASV doit être réglé sur le premier chèque ou séparément**

AUTORISATION PARENTALE

J'autorise :

- Mon enfant à adhérer à la section handball AS VILLEBON LONGJUMEAU, à participer aux activités proposées par le club.
- Mon enfant à être véhiculé(e) par les dirigeants du club et les parents (dont je fais partie) lors des déplacements.
- Les responsables de la section handball à faire prodiguer les premiers soins à mon enfant, et, le cas échéant à le faire transporter au centre hospitalier le plus proche.

SIGNATURE

REMARQUES IMPORTANTES

- J'autorise les dirigeants du club à prendre le présent licencié en photo, et à publier ces photos sans contrepartie, sur le site Internet du club, dans les publications du club et sur les panneaux d'affichage.
- J'approuve le règlement intérieur de la section handball de l'AS Villebon Longjumeau.
- Je m'engage à participer à deux déplacements minima dans la saison en tant qu'accompagnateur.
- J'ai pris connaissance des garanties accordées aux licenciés de la Fédération Française de handball et je ne souhaite pas souscrire d'options proposées.
- **Règlement Général de la Protection des Données - (RGPD)**

« Pour information, l'utilisation des données personnelles collectées par le club de l'AS VILLEBON-LONGJUMEAU HB permet de vérifier et valider les inscriptions, de communiquer lors des événements ou activités des sections, des échanges spécifiques avec l'adhérent(e) en relation avec le fonctionnement de la section. Les données d'identification (civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse, CP, ville, n° de téléphone et adresse mail) sont communiquées aux Fédérations sportives correspondantes à leur sport afin d'obtenir les licences pour les adhérents. Ces données sont également utilisées pour le calcul des versements, de la cotisation au club.

Si vous avez besoin d'information complémentaire et conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) vous pouvez exercer vos droits en nous transmettant le formulaire ci-joint permettant de formaliser votre demande »

SIGNATURE

PIECES A FOURNIR AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Ce dossier est obligatoirement constitué :

- Le présent document rempli et signé
- **Pour les personnes majeures :**
 - **NOUVEAU LICENCIE :** un certificat médical d'aptitude à la pratique du handball indiquant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou en loisir
 - **ANCIEN LICENCIE :** un certificat médical d'aptitude à la pratique du handball indiquant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou en loisir **OU** un questionnaire de santé si le précédent certificat médical est postérieur au **01/06/2020**.
- **Pour les Mineurs :**
 - Le certificat médical est remplacé par le questionnaire de santé spécifique « mineurs » dument rempli et signé, avec attestation du représentant légal du mineur.
 - Le document « autorisation parentale ».
- **Pour tous :**
 - 1 Photo d'identité (**récente**)
 - 1 photocopie d'un justificatif d'identité (CNI, passeport, etc.) en cas de création de licence ou de mutation
 - Le règlement annuel :
 - ✓ Chèque à l'ordre de l'ASV (maximum 4 chèques, merci mettre des montants sans virgule)
 - ✓ Coupons sport
 - ✓ Chèques vacances ANCV
 - ✓ Espèces.

Pensez à mettre votre dossier dans une enveloppe. Merci.

Remettre le dossier complet à l'entraîneur ou au dirigeant de l'équipe ou le transmettre par courrier en juillet et aout à :

ARTS ET SPORTS A VILLEBON

Place du 8 Mai 1945

91140 Villebon-sur-Yvette

VIE DU CLUB

Souhaitez-vous participer à la vie du club sur les points suivants :

Tables de marque	<input type="checkbox"/>
Photos / Vidéos des matchs	<input type="checkbox"/>
Site Web / Facebook	<input type="checkbox"/>
Organisation d'évènements	<input type="checkbox"/>
Autres (précisez)	<input type="checkbox"/>

Peut-être connaissez-vous le futur partenaire de l'ASVLHB ? N'hésitez pas à entrer en relation avec le club à l'adresse : 5891000.president@ffhandball.net. Nous serons ravis de présenter les différentes opportunités qui s'offrent à nos sponsors et mécènes, que ce soit pour une équipe en particulier ou pour le club de manière générale.

CONTACT DU CLUB

AS VILLEBON LONGJUMEAU HANDBALL

TEL. 07 61 13 44 77 / 01 60 14 65 41

COURRIEL : 5891000.PRESIDENT@FFHANDBALL.NET / ASVATELIERDESARTS@ORANGE.FR

REGLEMENT INTERIEUR

Vis-à-vis du club

- Les présentes dispositions ne sont qu'un règlement interne à notre section. Elles ne remettent en aucun cas en cause les statuts de l'ASV.
- Ces dispositions et le respect des règlements fédéraux sont applicables tant que la personne sera licenciée du club

A) Inscription

- Aucune inscription ne sera effectuée sans versement de la totalité de la cotisation. Le bureau accepte plusieurs chèques du montant total de la cotisation.
- Le dossier d'inscription doit être complet selon les indications reprises en page 3 (voir paragraphe correspondant).
- **Chaque dossier ne sera accepté que lorsqu'il sera complet.**

B) Formation

- Toute personne bénéficiant d'une formation ou d'un recyclage payé par le club devra déposer deux chèques de caution équivalant au total de la formation. Le premier chèque sera restitué lors de la réinscription la saison suivant la première année d'encadrement après réussite de la formation. Le second lors de la réinscription suivant la deuxième année. En cas d'abandon et/ou de mutation le ou les chèques seront encaissés.

C) Mutation

- Dans le cas de mutation, le club paie la mutation mais le joueur ou la joueuse établit deux chèques de caution équivalant au prix de la mutation. Ces chèques seront restitués comme énoncé au paragraphe précédent.

C) Sanction

- Toute sanction financière prise à l'encontre d'un licencié sera à la charge de cette personne ou de la personne responsable pour les mineurs
- La reprise des entraînements et des matches ne sera autorisée qu'après quitus de la sanction

D) Participation

- La participation aux entraînements et aux matches ne pourra se faire qu'après remise du dossier complet.
- Chaque joueuse ou joueur doit être en mesure de présenter la licence qui lui est transmise par la F.F.H.B faute de quoi, il ne sera pas autorisé à participer à la rencontre.
- Chaque adhérent prend connaissance et accepte le règlement intérieur de la section

Vis-à-vis de l'équipe

- L'entraîneur est seul habilité à constituer la sélection de son équipe pour les compétitions. Et est autorisé à ne pas sélectionner un joueur en cas d'absence non justifiée à l'entraînement.
- En cas d'absence prévisible, informer l'entraîneur **au moins 24 h à l'avance**

Vis-à-vis de l'extérieur

- S'abstenir de toute remarque, critique, envers l'arbitre, seul le capitaine a autorité pour faire cette démarche et encore avec courtoisie.
- Ne pas répondre et rester courtois envers les adversaires, les officiels et le public en toutes circonstances.

A Villebon le : _____

SIGNATURE



AS VILLEBON LONGJUMEAU HANDBALL

Entrainements - Saison 2022/2023

SAISON 2022 / 2023			
JOUR	LIEU	HORAIRE	EQUIPE
Lundi	TERRAY	18 H 00 à 19 H 15	M13 Mix
	TERRAY	19 H 15 à 20 H 30	M18 M
	OSTERMEYER	19 H 00 à 20 H 30	M18 F
	VILLEMOISSON	19 H 00 à 20 H 30	M13 F - M15 F
	VILLEMOISSON	20 H 30 à 22 H 00	+16F
Mardi	TERRAY	18 H 00 à 19 H 30	M15 M
	TERRAY	19 H 30 à 21 H 00	Loisirs
	TERRAY	21 H 00 à 22 H 30	+16M
Mercredi	OSTERMEYER	17 H 00 à 18 H 30	Decouv (M9-2 + M12)
	OSTERMEYER	18 H 30 à 20 H 00	M13 Mix
Jeudi	TERRAY	18 H 00 à 19 H 15	M15 M
	TERRAY	19 H 15 à 20 H 30	M18 M
	TERRAY	21 H 00 à 22 H 30	+16M
	OSTERMEYER	19 H 00 à 20 H 15	M13 F - M15 F
	A. NICOLAS	19 H 30 à 21 H 00	M18 F
	A. NICOLAS	21 H 00 à 22 H 30	+16F
Vendredi	OSTERMEYER	19 H 00 à 20 H 30	Loisirs / M18 F Collectif
Samedi	TERRAY	11 H 45 à 12 H 30	Baby
	TERRAY	10 H 00 à 11 H 30	M7 / M9
	TERRAY	11 H 30 à 13 H 00	M11 Mixtes

raires sous réserve de modifications suivant les inscriptions enregistrées & les créneaux accordés